

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 014
15 mars 2022**

PROCÈS-VERBAL de la quatorzième (14^e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 15 mars 2022, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes (*Centre Saint-Frédéric*), salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de Madame Annie Boileau (*représentante des parents, District 2*).

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

POSTE VACANT, représentant des parents – District 1 (A)
M^{me} Annie Boileau, représentante des parents – District 2 (P)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 3 (A)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4 (A)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 5 (A)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P) (*VIA TEAMS*)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (P) (*VIA TEAMS*)
M. Mathieu Dubois, représentant du personnel enseignant (P)
M^{me} Geneviève Morin, représentante du personnel professionnel (P)
M^{me} Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (P)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)
(*Sans droit de vote*)

Membres représentant la communauté :

M^{me} Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
M^{me} Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)
POSTE VACANT, personne âgée de 18 à 35 ans (A)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 05
TOTAL : 16

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Bernard GAUTHIER Secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Yves GENDRON Directeur, Service des ressources matérielles
M. Daniel DUMAINE Directeur, Service des ressources humaines

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. MOT DE BIENVENUE ET ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL – REPRÉSENTANTE DES PARENTS – DISTRICT 2 (DIRECTEUR GÉNÉRAL)

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

La prestation de ce serment doit être effectuée dans les 30 jours de leur entrée en fonction à titre d'administrateurs du centre de services scolaire.

Compte tenu que Mme Annie Boileau entre en fonction séance tenante, après avoir été dument désignée pour compléter le mandat laissé vacant par la démission, en décembre 2021, de M. Normand Champagne, à titre de représentante des parents du District 2, elle doit prêter serment devant le directeur général du Centre de services scolaire des Chênes.

Disposition législative concernée :

Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3, art. 143.3.

Madame Boileau prête donc serment, selon la formule suivante :

À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DUMENT DÉSIGNÉ-E CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE, JE ANNIE BOILEAU, DÉCLARE SOLENNELLEMENT DEVANT MONSIEUR LUCIEN MALTAIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES, QUE JE REMPLIRAI FIDÈLEMENT LES DEVOIRS DE MA CHARGE AU MEILLEUR DE MON JUGEMENT ET DE MES CAPACITÉS.

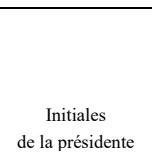
NOTE : Compte tenu de la démission récente des quatre autres représentants des parents et d'un membre de la communauté, dont le conseil accuse réception séance tenante (VOIR ITEM 5 DE L'ORDRE DU JOUR), Mme Boileau est désignée comme présidente du conseil (la présidence devant être assumée par un représentant des parents).

2. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et assermentation d'un nouveau membre du conseil – Représentante des parents – District 2
2. Validité de l'avis de convocation et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
 - Points de l'agenda de consentement
 - Inscription des questions diverses
4. Période à la disposition de l'assistance



5. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire – État de situation - Déclaration des membres du conseil d'administration

6. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Chênes

7. Agenda de consentement

7.1 Dispense de lecture et adoption d'un procès-verbal:

- Séance ordinaire du 1^{er} février 2022 (No 013)

8. Dossiers de décision

8.1 Remplacement des services et des sanitaires à l'école Saint-Bonaventure

8.2 Mandat pour la négociation locale

9. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information

9.1 Rapport des comités

- a) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
- b) Rapport du comité de vérification
- c) Rapport du comité des ressources humaines
- d) Rapport du comité consultatif du transport

10. Questions diverses

10.1

10.2

11. Prochaines rencontres et prochains travaux

12. Levée de la séance

Huis clos statutaire des membres du conseil

RÉSOLUTION CA : 2917 / 2022

Il est proposé par Mme Geneviève Morin et appuyé par M. Mathieu Dubois, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

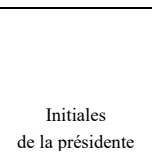
4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

5. RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – ÉTAT DE SITUATION - DÉCLARATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Directeur général – Dossier d'information)

Le 10 mars 2022 marquait l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.*

SUITE, PAGE 4



Le directeur général du CSS des Chênes, M. Lucien Maltais, indique que dans ce contexte, cinq membres de l'actuel conseil d'administration (*quatre représentants des parents et un membre issu de la communauté*) lui ont signifié leur démission le 1^{er} mars dernier, effective immédiatement.

Le Centre de services scolaire des Chênes verra donc à pourvoir les postes vacants en conformité avec le *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*.

Cela dit, le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance en atelier de travail, détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le règlement détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Le règlement prévoit que le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect.

Conséquemment, les membres du conseil signent une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration séance tenante.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES (Dossier d'information)

Le directeur général, M. Lucien Maltais, rend compte des principaux dossiers dans lesquels il est intervenu au cours des dernières semaines (*depuis le 1^{er} février 2022 et jusqu'à ce jour*).

Il aborde les sujets suivants :

- Suivi du plan d'engagement vers la réussite :

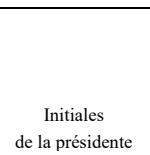
- Travaux sur l'offre de services au secondaire
- Pour les écoles, fin de la première de deux étapes
- Chantier en lien avec l'intelligence numérique

- Suivi des chantiers et dossiers :

COVID -19

- Gestion des cas d'absentéisme pour les élèves et le personnel
- Retrait du masque en classe pour les écoles primaires et secondaires
- Retour de parascolaire

SUITE, PAGE 5



Rôle de porte-parole et représentant de l'organisation

- Table régionale des DG le 4 février
- Rencontre avec la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover le 11 février
- Conseil général de la FCSSQ le 11 février
- Forum des directeurs généraux avec le sous-ministre le 17 février
- Conseil d'administration de la SDED le 16 février
- Visite de la Maison GARAF avec les membres du conseil municipal de Drummondville
- Quelques participations à des rencontres avec le ministère et la FCSSQ

Projets d'infrastructures en cours :

- Monsieur Maltais fait le point sur les chantiers majeurs en cours : nouvelle école secondaire, école des 2 Rivières (Saint-Lucien) et réaménagement de l'école Marie-Rivier.

- **Situations particulières et nouveautés :**

- Participation à la mission de recrutement avec la SDED pour le personnel et les élèves
- Rencontre du comité de répartition des ressources
- Inauguration de l'école D et du Centre Alessa (en préparation)
- Activités à venir les 13 et 14 avril au Centre Alessa (pour les administrateurs et les anciens commissaires)

- **Décisions importantes de la direction générale :**

- Monsieur Maltais dresse un bilan des différentes décisions qui lui sont conférées en vertu du Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs : autorisations de dépassement des coûts, adhésion à un regroupement d'achat, octrois de contrats, création de postes et mise à jour du plan d'effectif visant le personnel professionnel.

- **Contrats de plus de 25 000 \$, reddition de compte :**

- Aucun contrat n'a été octroyé depuis le dernier conseil d'administration.
-

7. **AGENDA DE CONSENTEMENT (Dossier d'information)**

7.1 **Dispense de lecture et adoption d'un procès-verbal (Secrétariat général)**

- Séance ordinaire du mardi, 1^{er} février 2022 (No 013)

RÉSOLUTION C.A. : 2918 / 2022

Sur proposition de M. Bernard Gagnon, appuyé par Mme Nancy Robitaille, il est résolu d'adopter :

- *le procès-verbal No 013, tel que rédigé.*

8. DOSSIERS DE DÉCISION

8.1 REMPLACEMENT DES SERVICES ET DES SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet qui aura lieu à l'école Saint-Bonaventure consiste, sans s'y limiter, à la réfection complète du local de la chaufferie et des services sanitaires. L'entrepreneur devra également effectuer la réhabilitation environnementale des sols sous la dalle de ces locaux.

L'ensemble de la tuyauterie d'alimentation d'eau potable de l'école sera également changé et un cabanon extérieur sera construit, afin d'y installer les nouveaux équipements de traitement d'eau. L'entrée électrique sera complètement refaite, et un groupe électrogène sera ajouté.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la *Mesure de maintien 2020-2021*. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 17 janvier 2022.

La seule soumission déposée dans le cadre de ce projet a été ouverte le 24 février 2022 à 11h. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

RÉSOLUTION C.A. : 2919 / 2022

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la *Mesure de maintien 2020-2021* ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du projet des professionnels ;

CONSIDÉRANT que le prix de la seule soumission reçue est supérieur à l'estimation des professionnels ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par Mme Isabelle Meilleur:

- De ne pas octroyer le contrat pour le remplacement des services et des sanitaires à l'école Saint-Bonaventure au seul et plus bas soumissionnaire conforme.
- D'annuler le projet de remplacement des services et des sanitaires à l'école Saint-Bonaventure.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



8.2 MANDAT POUR LA NÉGOCIATION LOCALE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Suivant l'entrée en vigueur de la convention collective nationale visant le personnel professionnel en décembre dernier, le Syndicat local a transmis un avis d'intention de négociation d'arrangements locaux au Service des ressources humaines du Centre de services scolaire.

En effet, la convention collective prévoit que l'une ou l'autre des parties locales peut donner à l'autre un avis écrit de son intention de négocier et d'agréer des arrangements locaux, et ce, dans les 60 jours de cet avis. Elle prévoit également les matières spécifiques sur lesquelles portent les stipulations négociées et agréées à l'échelle locale ou régionale.

Conformément au *Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire des Chênes, il revient au Conseil d'administration de « *Déterminer les mandats pour les négociations des conventions collectives locales, les arrangements locaux (...)* »

C'est dans cette optique qu'est sollicité le conseil d'administration afin de donner le mandat au Service des ressources humaines, d'amorcer les discussions avec les représentants syndicaux sur les sujets soumis par ces derniers et de déterminer les mandats subséquents sous réserves de l'évolution de ces discussions.

RÉSOLUTION C.A. : 2920/ 2022

CONSIDÉRANT la convention collective P1, visant le personnel professionnel, prévoit que l'une ou l'autre des parties locales peut donner à l'autre un avis écrit de son intention de négocier et d'agréer des arrangements locaux;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention soumis par le Syndicat local représentant le personnel professionnel le 3 février 2022;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'application de l'article 57 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2) et à l'occasion de chaque négociation de l'entente nationale, les parties nationales définissent les matières sur lesquelles portent les stipulations négociées et agréées à l'échelle locale ou régionale.

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire des Chênes conférant au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les mandats pour la négociation des ententes locales et des arrangements locaux;

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par Mme Karen Lamothe:

- De donner au Service des ressources humaines le mandat de négociation des arrangements locaux visant le personnel professionnel et de faire un suivi périodique de l'évolution des discussions, étant entendu que des potentielles modifications doivent faire l'objet d'une décision par le Conseil d'administration.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

9.1 RAPPORT DES COMITÉS

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

SANS OBJET

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (M. Bernard Gagnon)

Monsieur Gagnon fait un retour sur la rencontre du 8 février 2022. À cette occasion, les membres du comité ont assisté à la présentation de M. Pierre Charland, portant sur l'appariement revenus-dépenses. Monsieur Gagnon souligne la pertinence de l'énoncé de M. Charland eu égard au processus budgétaire. Il souligne la bonne performance du Centre de services scolaire des Chênes en la matière. Les documents pertinents ont été déposés dans la communauté TEAMS. Les membres du conseil sont invités à en prendre connaissance.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

SANS OBJET

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT (Mme Karen Lamothe)

La dernière rencontre du comité, tenue à la fin février 2022, a donné lieu à la présentation des travaux effectués dans le cadre de la révision de la politique du transport, à être adoptée d'ici juin 2022. Madame Lamothe souligne qu'il s'agit d'une révision en profondeur de la politique et elle souligne le travail effectué par le Service du transport à cet égard.

10. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

11. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

10.1 Prochain atelier : Mardi, 3 mai 2022, 18h00

10.2 Prochaine séance du Conseil : Mardi, 3 mai 2022, 19h30

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Dupont, appuyé par Mme Karen Lamothe et considérant qu'à 20h21, l'ordre du jour est épuisé, la présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Annie Boileau